

50 élèves dont la moyenne de présence serait d'environ 40. Le droit d'inscription serait de 3 francs, et on n'y serait pas admis avant l'âge de 16 ans ni passé 30. Les cours auraient lieu deux fois par semaine de 8 heures à 10 heures du soir, ce ne serait donc que 4 heures d'étude par semaine. « Mais, ajoute cette notice, un certain nombre d'élèves emportent les modèles et les travaux commencés, ce qui leur permet d'augmenter un peu cette courte durée du travail, mais nous croyons que cet usage présente deux inconvénients; la surveillance du procédé par le professeur devient inutile, et l'élève perd les avantages de l'école publique qui consistent surtout dans l'enseignement mutuel entre élèves. »

Une louable pensée a présidé à la formation de cette Société, mais l'expérience, la grande pierre de touche de toutes les institutions, ne démontre-t-elle pas de plus en plus son inutilité? On concevrait parfaitement sa création dans une ville privée de toute école publique pour l'enseignement professionnel. Mais à Lyon, où la ville et le gouvernement contribuent, assez largement, à l'entretien de notre grande et belle Ecole nationale des Beaux-Arts, dirigée par de si habiles professeurs et réorganisée tout récemment, de la manière la plus heureuse, par M. le comte Ducros, préfet du Rhône, est-il bien nécessaire d'avoir *deux écoles* fondées dans le *même but*? Au lieu de centraliser l'enseignement sous une seule direction qui lui imprimerait l'impulsion qu'il doit avoir, il y a une diffusion qui ne peut que nuire à l'instruction et au progrès des élèves. Naguère existaient à Lyon de nombreuses écoles publiques de dessin, isolées et livrées à l'omnipotence de leurs maîtres, suivant des méthodes insuffisantes. Les œuvres des élèves étaient médiocres, et l'art languissait. Depuis le jour de la liaison de toutes